

Affichage : le 25 septembre 2025

Commission des Finances
PV n° 2– 2025/2026
Consultation par mail du 23 septembre 2025

Sous la présidence de Monsieur Franck PORET

Ont été consultés : Madame Carole LOISEL

Messieurs Jean Claude DAGBERT - Claude FOURNIER – Dominique HARY - Jean-Michel HENON - Stéphane MILLE - Patrick QUENIART.

La commission remercie les destinataires de diffuser ce PV aux trésoriers des clubs.

Mutualisation arbitrage 2025/2026
Annexe – Frais arbitrage

Les matches sans arbitre du début de saison feront l'objet d'une régularisation automatique du trésorier dans les prochains jours.

Trois clubs n'ont pas retourné le mandat SEPA demandé et réclamé (accédant)

Sans réponse sous 72 heures, la mise hors compétitions sera demandée.

La directrice se charge de la relance.

Droits d'engagements 2025/2026
Version 2025.08.20

Suite au vœux approuvé par l'AG de 2023, la commission informe les clubs du prélèvements opérés à la date du 15 septembre 2025 au titre d'avance sur les engagements.

~~Cette somme est arbitraire et est fonction des engagements constatés lors des saisons précédentes.~~

~~Elle sera fonction du niveau de l'Equipe la plus haute au sein du district~~

District 1	600 euros
District 2	500 euros
District 3	450 euros
District 4	400 euros
District 5	350 euros
District 6	300 euros
District 7	200 euros
Jeunes	200 euros
Féminines à 8	100 euros

~~Les clubs sont priés d'approvisionner les comptes indiqués au district.~~

En raison d'un nombre élevé de mandat non retourné, malgré les relances, d'une part et du paiement par les clubs des frais d'engagements directement d'autre part, le prélèvement est annulé.

Situation financière au cours de la saison Rappel
--

Conformément à l'article 10.1 du statut du district, le calendrier des paiements sera le suivant

Somme due au 30 septembre 2025	Paiement pour le 15 octobre 2025
Somme due au 31 décembre 2025	Paiement pour le 15 janvier 2026
Somme due au 28 février 2026	Paiement pour le 15 mars 2026
Somme due au 15 Avril 2026	Paiement pour le 30 avril 2026
Somme due au 31 Mai 2026	Paiement pour le 15 juin 2026
Somme due au 30 Juin 2026	Paiement pour le 15 juillet 2026

Le paiement par virement est à privilégier.

Le club doit indiquer dans le virement son numéro d'affiliation.

Le paiement aux échéances est OBLIGATOIRE si le club présente un débit envers le district.

Le non-paiement peut entraîner la mise hors compétitions.

Patrick prépare le mail d'information aux clubs (mails sécurisés) et au trésorier (adresse personnelle)

Le secrétaire
Patrick QUENIART

Le Président
Franck PORET